

## **Feuille d'information**

---

### **Les soins à domicile : un examen du système obligatoire d'appels d'offres concurrentielles**

À cause des problèmes qui surviennent constamment dans les soins à domicile communautaires, le gouvernement libéral est revenu sur sa décision et a approuvé la tenue d'un examen « indépendant » du système obligatoire d'appels d'offres concurrentielles. Le précédent gouvernement conservateur avait instauré ce système pour obliger les organismes publics de soins à domicile (centres d'accès aux soins communautaires) à sous-traiter leurs services.

#### **Des changements en vue**

L'examen pourrait apporter des changements dans la prestation des soins à domicile communautaires en Ontario.

Depuis que le précédent gouvernement a mis en place le système obligatoire d'appels d'offres, les organismes sans but lucratif ont de la difficulté à faire concurrence aux entreprises à but lucratif. Le résultat a été la croissance rapide des services à but lucratif, aux dépens des soins communautaires ou sans but lucratif.

Parce que le secteur des soins sans but lucratif est généralement plus syndiqué, les pertes de contrats ont souvent eu des répercussions négatives pour les membres des syndicats, y compris les membres du SCFP. Les Infirmières de l'Ordre de Victoria (VON), qui offrent des soins en Ontario depuis 1897, ont perdu beaucoup de contrats. Le SEN a aussi perdu des contrats, ce qui a touché beaucoup de membres du SCFP à Halton et à Niagara, et la perte de contrats pour le VHA a eu un impact sur les membres du SCFP à Ottawa.

#### **L'instabilité dans les soins à domicile et la continuité des soins**

La perte de tous ces contrats a entraîné une instabilité dans les soins à domicile et perturbé la continuité des soins. Des travailleuses et des travailleurs ont été licenciés et ont dû repartir à zéro, avec un nouvel employeur et sans organisation syndicale.

L'Association ontarienne de soutien communautaire (l'association des fournisseurs de soins sans but lucratif) a récemment déclaré au *Toronto Star* qu'au moins 16 000 personnes en Ontario doivent s'adapter à un nouveau personnel en soins à domicile, parfois après avoir passé des années avec la même personne. L'AOSC a ajouté que 1 000 travailleuses et travailleurs ont quitté le secteur.

De plus, les appels d'offres concurrentielles soulèvent des inquiétudes parce que, dans ce processus, le plus bas soumissionnaire décroche le contrat, ce qui favorise une spirale vers le bas des conditions de travail. Même les employeurs ont dit craindre de perdre des travailleuses et des travailleurs au profit des foyers de soins de longue durée et des hôpitaux, qui offrent généralement de meilleurs salaires.

## **Feuillelet d'information**

*Les soins à domicile : un examen du système obligatoire d'appels d'offres concurrentielles*

---

Pendant l'été, la colère s'est intensifiée et des campagnes ont été organisées par les fournisseurs sans but lucratif, les militantes et militants du secteur des soins de santé communautaires et des syndicats.

En septembre, le ministre de la Santé, George Smitherman, voyant cette opposition croissante, a fait marche arrière et demandé un examen indépendant du secteur des soins à domicile et des appels d'offres concurrentielles. M. Smitherman s'est dit préoccupé par le taux de roulement élevé chez les sous-traitants en soins à domicile et par l'effet que ce taux de roulement peut avoir sur le personnel et les patients. Il a aussi laissé entendre que le système actuel accordait trop d'importance au plus bas soumissionnaire, aux dépens de la qualité des soins.

M. Smitherman avait annoncé que de plus amples renseignements sur l'examen du système seraient communiqués mais, au 19 septembre, il n'avait fourni aucun détail supplémentaire. Dans le secteur, on pense que le ministère pourrait prendre son temps.

### **Aucun moratoire n'a encore été annoncé**

Entre-temps, d'autres organismes sans but lucratif et syndiqués des soins à domicile pourraient bientôt perdre des contrats. Même s'il reconnaît les problèmes, le ministère n'a pas répondu au SCFP et à d'autres groupes qui exigeaient un moratoire sur les nouveaux contrats. En fait, le CASC de Toronto vient de rendre publics les noms des entreprises qui ont décroché les contrats de soins infirmiers à domicile pour adultes : trois de ces quatre contrats ont été attribués à des entreprises à but lucratif.

Voici ce que l'Association ontarienne de soutien communautaire a déclaré :

Dans le cadre de l'examen du ministère, l'AOSC insiste pour que PAS UN SEUL PATIENT DE PLUS n'ait à subir de perturbation des services et pour que plus aucun membre du personnel ne se fasse dire que ses services ne sont pas appréciés. Toute autre activité et modification doit être suspendue. Notre fragile système de soins doit être stabilisé.

Pour sa part, le SCFP-Ontario soutient que la province doit :

- Éliminer les appels d'offres concurrentielles pour les soins à domicile
- Établir un système de soins à domicile public, ou du moins sans but lucratif
- Démocratiser les CASC de façon à ce qu'ils puissent à nouveau représenter les collectivités locales, plutôt que le parti au pouvoir
- Garantir les droits du successeur et les autres protections destinées aux travailleuses et travailleurs.

**Feuillet d'information**

*Les soins à domicile : un examen du système obligatoire d'appels d'offres concurrentielles*

---